

M. *White* (Hasting Est)—Lundi prochain—Si l'extradition de *Riel*, pour le meurtre de *Thomas Scott*, a été demandée ; si non, pourquoi pas ?—S'il a été pris des mesures pour poursuivre les meurtriers de *Thomas Scott*, dans la province de Manitoba et quelles sont les instructions s'il en est, qui ont été données au gouverneur *Archibald* au sujet de la poursuite des dits meurtriers ?—Si le gouvernement a quelque connaissance officielle, ou autre, que le député du district électoral de Provencher, dans la province de Manitoba, maintenant siégeant en cette chambre, était l'un des membres du conseil de *Riel*, et aussi l'un des membres de la cour martiale illégale qui a décrété la mort de *Thomas Scott*, sujet loyal, qui a été emprisonné et subséquemment mis à mort pour sa loyauté envers la Reine ?

M. *Stephenson*—Mardi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance entre le secrétaire d'Etat pour les provinces et toute partie ou parties, y compris les officiers des départements, au sujet du lot No. 51, front, de la réserve des Sauvages à Port Sarnia, et au sujet de toute évaluation du dit lot ou de tous autres documents y relatifs.

No. 38.

OTTAWA, SAMEDI, 8 AVRIL 1871.

Anc Session, 1er Parlement, 34 Vict., 18

VOTES ET DELIBERATION

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Mi
1871.